



Depuis le 1^{er} octobre, on peut de nouveau pêcher le bar

GRAVELINES. Depuis le 1^{er} octobre, tous les pêcheurs en mer, au nord du 48^e parallèle, attendaient l'information. Désormais, ils peuvent de nouveau pêcher le bar, dans la limite d'un par jour et par pêcheur.

« La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers n'a pas ménagé ses efforts pour obtenir la levée de cette interdiction, aussi injuste qu'injustifiée. Manifestations nombreuses sur l'ensemble du littoral concerné, sensibilisation des élus, audit à l'Assemblée nationale, nombreuses démarches dans les ministères et auprès de la Commission européenne, entretien avec le ministre, Stéphane Travert, actions concertées avec les autres pays européens, requête devant la Cour de justice européenne... : bref, un travail acharné et incessant a été mené. Il a fini par porter ses fruits »,

se réjouit Jean Kiffer, président de la fédération.

Il ajoute vouloir remercier les plaisanciers et les comités départementaux et régionaux, qui se sont engagés et ont participé activement aux différentes actions menées. « Je n'oublie pas les élus qui nous ont écoutés et soutenus, le ministre, et le président de la commission pêche au parlement européen, Alain Cadec, qui sont régulièrement intervenus pour soutenir la cause des pêcheurs plaisanciers. »

« LE COMBAT N'EST PAS FINI »

Mais comme le souligne Jean Kiffer, le combat va se poursuivre. « Nous ne nous contentons pas de ce succès, certes important. Nous poursuivons nos efforts pour les années à venir. Nous travaillons pour la reconnaissance de la pêche de loisir dans la politique com-

mune des pêches (PCP). Nous soutenons les actions d'Alain Cadec en faveur de la mise en place d'un quota mensuel ou annuel pour les espèces en difficulté, pour lesquelles les prélèvements de la pêche de loisir s'avèreraient significatifs. Le combat est loin d'être terminé. »

Pour cela, il faut bien sûr du soutien. « Nous avons besoin de celui du plus grand nombre, conclut Jean Kiffer. Il faut se joindre à nous afin de se battre pour un développement harmonieux d'une pêche de loisir durable et éco-responsable. » ■ J. P. (CLP)



Les pêcheurs plaisanciers attendaient cette autorisation avec impatience.